



**ACTUALITÉ AGRICOLE
#CAMPAGNE PAC 2023 / N° 7
07/07/2023**

Destinataires : Organismes de services, syndicats agricoles du Doubs

Le début du mois de juillet est marqué par une période d'attente pour les DDT, l'ouverture des différents outils d'instruction au niveau national étant moins rapide qu'anticipé. En conséquence, la DDT25 s'attache à prendre de l'avance sur plusieurs tâches annexes de l'instruction des aides PAC.

1. Instruction des dossiers

Instruction générale des dossiers

Le versement des dossiers d'aides PAC du logiciel TéléPAC vers le logiciel d'instruction ISIS a été opéré par le niveau national le 03 juillet. Cette opération est un préalable pour que la DDT puisse commencer l'instruction des dossiers. L'ouverture des outils d'instruction accuse un retard national de quelques semaines par rapport à une année PAC classique.

Entre-temps, les équipes de la DDT se sont concentrées sur le recensement des numéros de sécurité sociale des exploitants (NIR) afin de les obtenir tous, ainsi que sur la mise à jour de plusieurs éléments de la base Individus de TéléPAC (SIRET, ...). En effet, leur absence provoquerait un blocage des paiements. À ce jour, environ 200 n° NIR manquent encore à l'appel, malgré plusieurs relances.

Instruction du RPG

L'instruction du RPG est la première phase de l'instruction des dossiers PAC. Le logiciel repère automatiquement des anomalies, de différents types. A ce jour, 7 000 anomalies, dont 900 doublons ont d'ores et déjà été identifiés.

Pour procéder à leur analyse, un feu vert et un mode opératoire doivent être donnés par l'ASP nationale. Cette année, la date prévue est mi-juillet, alors qu'en année ordinaire le travail peut commencer début juin.

Ce traitement de masse sera réalisé par les contractuels estivaux (6 étudiants et étudiantes recrutés), encadrés par les titulaires.

Les différents types d'anomalies correspondent essentiellement à :

- des doublons (même surface déclarée par plusieurs exploitants) qui sont soit des erreurs de dessin soit délibérés.
- des chevauchements, des créations, des suppressions ou des modifications de zones de densité homogène sur des prairies permanentes,
- des créations, des suppressions ou des modifications de surfaces non agricoles.

2. Modifications de déclaration - Retour sur droit à l'erreur

Depuis le 9 juin, date de fermeture de la télédéclaration, 38 dossiers ont été « resignés » par les exploitants, c'est-à-dire potentiellement modifiés. Les modifications peuvent s'appliquer sur tous les éléments de la demande d'aide.

Cette option de correction, sans pénalité, est possible jusqu'au 20 septembre 2023 à condition de ne pas avoir été informé d'un contrôle sur place lié à la modification souhaitée. Toutefois, afin d'assurer la bonne instruction des demandes, il a été préconisé d'effectuer les éventuelles modifications avant le 15 juillet 2023 (à défaut, le paiement de l'acompte du 16 octobre pourrait être retardé).

A ce jour il n'est pas possible d'extraire la modification apportée au dossier entre la 1ère signature et la suivante.

Une information a été envoyée à tous les exploitants du département le 22 juin sur le sujet

3. Première salve de 3STR - Monitoring

Une première salve de contrôles satellites 3STR a été effectuée au cours du mois de juin. En raison de retards sur la disponibilité de la dernière version de l'application TéléPAC Géophotos sur Android, aucune photographie géolocalisée (PGL) n'a été demandée aux exploitants (France entière). Peu de problèmes ont été identifiés sur les parcelles, avec uniquement 118 feux rouges détectés à l'échelle de la BFC, et 24 déplacements terrain de contrôleurs de l'ASP.

La deuxième salve de 3STR démarrera la semaine prochaine, et pourra donner lieu à des premières demandes de PGL de la part de la DDT aux exploitants. Un accompagnement fin des exploitants par la DDT est prévu.

Une information a été envoyée à tous les exploitants du département le 22 juin sur le sujet

Calendrier à venir :

Attente d'ouverture des outils d'instruction dans le logiciel métier ISIS pour le 17 juillet.

Attente de la 2^e salve de 3STR - monitoring